



Changer de nom au profit de celui de la mère

Par mathildeF

Bonjour,

Mon père s'est marié avec une femme qui porte maintenant le même prénom et le même nom que moi. J'aimerais savoir s'il était possible pour moi de prendre le nom de famille de ma mère ?

Merci

Par ESP

Bonjour

Vous pouvez essayer, mais pour ce seul motif, il est peut probable que cela soit accepté.

Etes vous majeure ?

En tout cas, c'est l'intérêt légitime qui est primordial pour la justice.

Par exemple, la demande de changement de nom pourra être acceptée s'il est prouvé que l'enfant subi un préjudice moral important du fait qu'il continue de porter le nom de famille de son père.

[url=https://www.nioumi.fr/changer-son-nom-de-famille-motif-legitime/]https://www.nioumi.fr/changer-son-nom-de-famille-motif-legitime[/url]

[url=https://www.legavox.fr/blog/maitre-haddad-sabine/peut-demander-changer-1912.htm]https://www.legavox.fr/blog/maitre-haddad-sabine/peut-demander-changer-1912.htm[/url]